

LA LETTRE

N° 2021-41

UTILISATION DE L'ETAT ET DE LA SECU POUR AUGMENTER LES PROFITS PRIVES ET LES DIVIDENDES.

C'est maintenant devenu une pratique courante telle que l'exonération de cotisations sociales et les primes d'Etat pour améliorer le pouvoir d'achat. Mais qu'est-ce que cela cache en réalité ?

Les salaires sont tellement bas qu'ils ne permettent plus de vivre normalement ainsi que d'acheter l'essentiel et de faire tourner la machine économique.

D'un autre côté les profits et les dividendes versés aux actionnaires n'ont jamais été aussi élevés. Tous les records sont battus cette année. Les montants de ceux-ci pourraient très bien être utilisés pour partie afin d'augmenter les salaires et les revenus de remplacement (retraites, chômage).

L'Etat, au service des plus riches, n'a pas choisi cette orientation. Au contraire, il participe davantage, comme les précédents gouvernements, à transférer des sommes d'argent des moins aisés et des plus pauvres, vers les plus riches. Pour cela, il se sert des fonds d'Etat mais aussi de ceux de la Sécu. Revenons en 2001 sous le gouvernement Jospin. Ce gouvernement instaure la « prime pour l'em**ploi** » qui sera versée aux travailleurs percevant entre 0,3 et 1,4 fois le SMIC, sous la forme d'une réduction d'impôts ou d'une allocation en cas de nonimposition. Après diverses augmentations par les gouvernements suivants, cette prime complète aujourd'hui les revenus des travailleurs percevant un salaire compris entre 0,5 et 1,5 fois le SMIC. Au niveau d'un salaire au SMIC (environ 1240€ nets), cette prime représente 230€. Au lieu d'augmenter le SMIC pour faire face aux besoins, l'Etat verse une prime en lieu et place de l'entreprise. Cela revient au versement d'une subvention à l'entreprise. Cela n'a rien, à voir avec la solidarité envers les plus démunis, surtout quand on sait que les très riches ne paient que peu d'impôts et que le taux d'imposition réel des grandes entreprises varie entre 5 et 10%, très loin du chiffre annoncé par la loi.

D'ailleurs les statistiques sont parlantes. SELON L'Institut des Politiques Publiques, le pouvoir d'achat n'augmente que pour les catégories percevant cette prime. Il diminue pour les autres. Sauf, bien entendu pour les très riches. Ce qui permet d'annoncer que globalement le pouvoir d'achat des ménages augmente, en moyenne, de 397€ pendant ce quinquennat. Mais les plus pauvres ont vu une diminution réelle de 0,5% par an. Par contre, ceux qui gagnent au moins 10 500€ par mois ont vu une progression de 3 500€ par an de leur niveau de vie. La hausse culmine même à 4,1% par an pour les ultras riches. C'est le résultat de la suppression de l'Impôt de solidarité sur la fortune, de l'instauration d'un prélèvement forfaitaire unique (flat taxe) mais aussi de la suppression en 2018 des cotisations d'assurance maladie et chômage payées par les entreprises et les salariés, remplacées par une hausse de la CSG payée par la population. Ce qui permet d'augmenter les profits des entreprises et de verser des plus gros dividendes.

Ce n'est pas tout. L'indemnité dite d'inflation de 100€ participe du même phénomène. C'est également le fait de la prime MACRON instaurée en 2018 dite « prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » qui permet aux entreprises de ne payer ni cotisations ni impôts sur cette partie du salaire allant jusqu'à 2000€. Le manque à gagner pour la Sécu ira gonfler son déficit qui sera renfloué par la population avec la cotisation CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale) qui vient d'être prorogée de 10 ans.

Cette méthode aura des répercussions au long cours. D'ailleurs ce n'est pas pour rien qu'est lancée l'idée d'une Grande Sécu. Nous y reviendrons dans une prochaine lettre.

Encore une fois, le ruissellement se fait de l'aval vers l'amont. Avec ce système, ce sont les populations les moins aisées qui, par impôts et cotisations sociales, se paient eux-mêmes en lieu et place de l'entreprise qui engrange les richesses redistribuées sous forme de dividendes aux plus riches.

Sans inverser cette orientation, les dividendes versés aux richissimes actionnaires ont encore de beaux jours devant eux.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@laposte.net